

Comment réduire votre consommation d'énergie ?



La rénovation ou la construction d'une habitation est une opération complexe, surtout lorsque l'on souhaite améliorer fortement sa performance thermique.

Pour se donner toutes les chances de réussir son projet, il est nécessaire de le prendre dans son ensemble. Cela passe par :

- **Son utilisation** : pensez aux gestes simples qui permettent d'obtenir d'importantes économies d'énergie. Réduire d'1 degré son thermostat de chauffage engendre une réduction d'environ 7% de sa facture énergétique !
- **La réalisation de travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de votre logement.**
Il faut avant tout réussir à diminuer les besoins de chauffage en isolant l'ensemble des parois (toiture, murs, fenêtres,...) pour ensuite optimiser la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
- **L'utilisation d'énergies renouvelables** pour couvrir efficacement vos besoins énergétique, en diminuant tant que possible leur impact environnemental.

Dans le cas d'une construction, la réglementation thermique (RT2012) impose à tous les logements construits à partir du 1er janvier 2013, d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC),

ce qui permet de garantir un niveau de performance énergétique élevé du logement.

Dans le cas d'une rénovation, il est conseillé de suivre une méthode dite « globale » permettant de définir précisément la nature des travaux et leur ordre de réalisation. Cette méthode démarre généralement par la réalisation d'un audit énergétique comme celui proposé dans le cadre du dispositif chèque éco-énergie de la Région Normandie.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter un conseiller info énergie qui pourra vous guider à chaque étape de votre projet !